

Enseignes et publicité

Enseignes et publicités

Sont soumis à autorisation préalable avec arrêté du Maire :

- › Toutes les enseignes ;
- › Publicités ou pré-enseignes ;
- › Les bâches de chantier et publicitaire ;
- › Les dispositifs de dimensions exceptionnelles.

[Télécharger le CERFA 14798 - Demande d'autorisation préalable pour l'installation d'un dispositif ou matériel supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne sur service-public.fr](#) 

ALLER PLUS LOIN

- › Guichet Unique d'Autorisation d'Urbanisme 
- › Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) 

